

Compte-rendu du CTL du 7 novembre 2016

Faisant suite aux déclarations liminaires, à la suite desquelles le DDFIP a reconnu qu'il existait des tensions dans les services, l'ordre du jour a porté sur les points suivants soumis au vote :

- _ approbation des PV des CT des 24 mai, 21 juin et 30 juin 2016 : FO a voté pour ;
- _ les deux ponts naturels des 26 mai et 14 août 2017 : FO a voté pour ;
- _ la modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie du Lévézou (Pont de Salars) ABSTENTION de FO car les agents sollicitent la modification des demies journées d'ouverture au public ;
- _ la notification des consignes relatives aux fonctions d'agent de restauration sur le site de Villefranche : RAS, FO a voté pour, le cahier de consigne est conforme à la loi Sauvadet qui s'applique à l'agent concerné ;
- _ la procédure de licenciement des agents « Berkani » travaillant sur les sites d'AUBIN et d'ENTRAYGUES (trésoreries qui ferment au 01/01/2017) : ABSTENTION et non vote contre de FO (idem pour SOLIDAIRES) afin de permettre aux agents concernés une offre de reclassement sur d'autres administrations ou organismes publics suite au licenciement, Ce licenciement est tout de même la preuve éclatante que la fermeture d'une administration cause des dommages collatéraux au plan économique et social,

Les autres points abordés étaient donnés pour information :

- _ création de la commune nouvelle de DRUELLE BALSAC : seule la trésorerie de Marcillac perd la gestion de Balsac, qui devient rattachée à celle de Rodez comme Druelle ; les autres compétences des autres services ne changent pas, seulement un arrêté complémentaire a dû être pris car l'arrêté du 14 octobre 2016 qui énumère les services compétents au 01/01/2017 avaient oublié de mentionner le SIP de Rodez pour le recouvrement des particuliers,
- _ concentration des bases FIDJI, ce qui signifie qu'au 01/01/2017, un serveur national unique remplace les MMA locales pour le fonctionnement de FIDJI, ce qui permet de fusionner des bases, ce point a entraîné des discussions sur le transfert du SPF de Villefranche à Rodez au 01/09/2017, En attendant, au 16/01/2017, est créée la base SPF RODEZ 2 sur Rodez sans, dans un premier temps, entraîner le transfert physique des agents de Villefranche à Rodez, Un nouveau CT sera convoqué quand les modalités de fonctionnement jusqu'au 31/08/2017 seront arrêtées et quand les agents de Villefranche auront pris la décision de suivre la mission sur Rodez ou non, ce qui conditionne l'ouverture des postes au mouvement de mutation de septembre 2017,
- _ définition de la cartographie du schéma de transport : c'est à dire quels frais de déplacements à l'occasion des déplacements réalisés au titre des missions, formations ou réunions sur le département de l'Aveyron, Rien n'est plié, M AUGER essaie de rassembler les décrets, arrêtés, et notes nationaux afin de sortir une déclinaison locale, Espérons que les agents amenés à se déplacer ne seront pas lésés, ce qui n'est pas acquis quand on sait qu'en fin d'année 2016, les caisses sont vides pour rembourser les frais en cours et qu'il faut attendre début 2017 pour obtenir le remboursement effectif,
- _ le déploiement de l'application de contrôle fiscal MEMO en remplacement de RIALTO,

En conclusion, ce CT est l'illustration une fois de plus que les suppressions de postes entraînent des conséquences néfastes pour les personnels et les services (cf licenciements « Berkani », ou transfert SPF Villefranche, ou réduction horaires ouverture trésorerie Pont de Salars, entre autres),